

# ENTENTE MONTS D'OR AZERGUES - SAISON 2018/2019

## PARTIE RESERVEE A L'ENTENTE MONTS D'OR AZERGUES

- Chèques (Indiquer nombre de chèques :\_\_ nom du signataire :\_\_\_\_\_)
- Espèces

	Fiche d'inscription renseignée avec autorisation parentale
	Certificat médical papier ou tampon médecin sur passeport ou attestation
	Règlement effectué

Nouvelle Inscription / Renouvellement	Inscription complète : O/N
---------------------------------------	----------------------------

<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>
--------------	-----------------

Né(e) le : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Sexe : \_\_\_\_

Adresse : .....

Tél 1 : \_\_/\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Tél 2 : \_\_/\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Email (en MAJUSCULE) : .....

	Cotis. +Licence	Créneaux	Total
<b>Judo 1 cours (2011 à 2014)</b>	<b>181 €</b> (143€+38€)	Eveil Judo - priorité 2013 Mardi 17h-18h	
		Eveil Judo - priorité 2014 Jeudi 17h-18h	
		Mini-poussins - 2011/2012 Mercredi 16h45-18h	
		Mini-poussins - 2011/2012 Vendredi 16h45-18h	
<b>Judo 2 cours Enfant (2010 et plus âgés)</b>	<b>237 €</b> (199€+38€)	Poussins - 2009/2010 Mardi/Jeudi 18h-19h15	
		Benjamins/Minimes - 2005/2008 Mercredi/Vendredi 18h-19h30	
<b>Judo 2 cours Adulte (2004 et plus âgés)</b>	<b>237 €</b> (199€+38€)	Adultes Mardi/vendredi 19h30-21h30	
<b>Jujitsu 2 cours (à partir de 15 ans)</b>	<b>237 €</b> (199€+38€)	Mardi/Jeudi 19h30-21h30	
<b>Aïkido enfant (à partir de 8 ans)</b>	<b>187 €</b> (152€+35€)	Lundi 18h30-19h30	
<b>Aïkido adulte/ado (à partir de 15 ans)</b>	<b>242 €</b> (207€+35€)	Lundi 19h30-21h30	
<b>Taïso (à partir de 15 ans)</b>	<b>176 €</b> (138€+38€)	<b>Mercredi 20h-21h15</b>	
<b>Gymnastique</b>	<b>157 €</b> (143.02€+13.98€)	2012 et + âgé Mercredi 14h-15h	
		2013-2014 Mercredi 15h15-16h	
<b>Réduction de 10, 20 et 30 € pour les 2ème, 3ème et 4ème pers. de la même famille</b>			
<b>Réduction de 30€ sur la licence pour les titulaires de la carte M'Ra</b>		<b>Numéro carte M'Ra :</b>	
<b>Réduction de 10% pour les étudiants post bac et les chômeurs (non cumulable)</b>			
<b>double activité hors judo jujitsu : prix licences pleines pour chacune des activités, cotisation la plus chère complète et la 2ème à moitié prix.</b>			
<b>TOTAL A PAYER</b>			

- Acceptation du règlement intérieur de l'Entente Monts d'Or Azergues?  oui  non
- Souhaitez-vous une facture (Comité d'Entreprise)?  oui  non
- Règlement en 3 fois sans frais (Octobre/Novembre/Janvier)?  oui  non
- Je reconnais être informé que l'accès aux activités sera refusé à tout pratiquant n'ayant pas fourni de certificat médical au plus tard le 30 octobre 2018  oui  non
- 

## **Autorisations parentales pour les mineurs :**

1. J'autorise les responsables de l'Entente Monts d'Or Azergues à prendre, le cas échéant, toute mesure (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendue nécessaire par l'état de mon enfant.

2. J'autorise les responsables de l'Entente Monts d'Or Azergues à prendre et diffuser des photos de mon enfant prises dans le cadre de son activité sportive au dojo ou lors des manifestations organisées par l'EMOA :

- dans la presse (bulletin municipal, presse locale)  oui  non (photo à fournir)
- sur le site <http://ententemontsdorazergues.fr>  oui  non (photo à fournir)

3. Je reconnais avoir pris connaissance du point suivant concernant les enfants :

**« Avant de laisser un enfant à la salle d'Arts Martiaux où se déroulent les cours, ou au point de rendez-vous préalablement décidé lors d'un déplacement le cas échéant, les parents ou l'accompagnateur de l'enfant désignés par les parents (grand-parent, nourrice, voisin...) doivent s'assurer que le professeur est présent et qu'il a pris connaissance de l'arrivée de l'enfant. L'enfant reste sous l'entière responsabilité de ses parents tant que le professeur ne l'a pas accueilli dans la salle d'Arts Martiaux. Une fois accueilli par son professeur, l'enfant est sous l'entière responsabilité de celui-ci jusqu'à la fin du cours. A la fin du cours, un enfant quittant seul la salle est sous l'entière responsabilité de ses parents. »**

4. Je m'engage à ce que mon enfant arrive à la salle d'Arts Martiaux en tenue civile et **non pas en kimono** ou tenue de gymnastique, qu'il dépose ses chaussures dans la zone prévue à cet effet, avant de pénétrer dans les vestiaires en chaussons ou sandales d'intérieur pour se changer.

**DATE ET SIGNATURE DES PARENTS OBLIGATOIRES :**



